

**AFRISTAT**  
**OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE D'AFRIQUE**  
**SUBSAHARIENNE**

**PREMIERE REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
**BAMAKO : 6 et 7 JANVIER 1997**

**CS.97/1/02**  
**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 1997**



## **PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 1997**

L'année 1997 est la deuxième année de fonctionnement effectif d'AFRISTAT. L'année précédente avait vu l'adoption d'un programme de travail pour 1996 par le Comité de direction, lors de sa première réunion tenue à Bamako les 26 et 27 février. Les activités réalisées dans ce cadre font l'objet du rapport d'activités de la Direction Générale soumis à la présente réunion du Conseil Scientifique.

Conformément au schéma arrêté qui prévoit, pour AFRISTAT, une phase transitoire de deux années au cours de laquelle l'ensemble du personnel doit être mis en place, le projet de programme de travail qui est décrit dans ce document ne couvre que l'année 1997, un programme de travail à moyen terme devant être rédigé ultérieurement.

Les activités proposées sont regroupées en deux grandes catégories : les activités d'ordre institutionnel et administratif d'une part et les activités techniques d'autre part.

Auparavant un rappel du cadre général d'intervention, de la méthode de travail et des tâches prioritaires d'AFRISTAT s'impose.

### **1. CADRE GENERAL D'INTERVENTION, METHODE DE TRAVAIL ET TACHES PRIORITAIRES D'AFRISTAT**

AFRISTAT vise à restaurer la capacité de production à long terme de l'information économique et sociale dans les Etats membres.

C'est un outil d'appui à l'intégration régionale dans les domaines de la statistique et de l'analyse macro-économique. Il intervient en appui des services nationaux de statistique dont les missions sont :

- produire des informations,
- coordonner les systèmes nationaux d'information statistique,
- diffuser les résultats,
- assurer la formation continue des cadres.

AFRISTAT intègre dans sa démarche un objectif de coordination et d'harmonisation des concepts, normes, méthodes et sources.

Son action tient compte de :

- la pénurie d'experts et de ressources matérielles,
- la demande pressante des bailleurs de fonds pour avoir des informations rapides,
- la faiblesse du cadre institutionnel des services nationaux de statistique.

En conséquence, **la méthode de travail** proposée pour chaque expert (et de façon générale pour AFRISTAT) est la suivante :

1. Identifier et mobiliser l'expérience et le savoir faire (concepts, méthodes, outils) accumulés par les experts et organismes internationaux.
2. Faire l'inventaire des méthodes et sources utilisées par les services nationaux de statistique des Etats membres.
3. "Auditer" les résultats, assurer les comparaisons, diffuser l'information, les sous-produits attendus de cette activité étant de sortir les statisticiens nationaux de leur isolement et d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure fiabilité à l'information produite.
4. Organiser des groupes de travail d'experts nationaux des Etats membres, permettant :
  - d'harmoniser et de promouvoir concepts, normes, méthodes, sources et résultats,
  - de définir et d'élaborer des outils pertinents et cohérents.
5. Aider à la mise en place des outils permettant notamment de répondre aux besoins d'information des décideurs nationaux.

Cette démarche générale se mettra en place dans le cadre d'un programme définissant :

- les domaines prioritaires,
- les modalités d'intervention (missions d'appui, réunions d'experts, etc..)
- les échéances de travail,
- les produits attendus.

A titre d'exemple, partant d'un cadre de comptabilité nationale minimum, on pourrait définir des secteurs d'information prioritaires, en déduire les sources (administratives ou enquêtes) à mobiliser et sur lesquelles chaque expert pourrait appliquer la méthode préconisée.

Les tâches prioritaires d'AFRISTAT ont été définies à l'issue des deux réunions sous-régionales de présentation qui ont été organisées en février et mars 1992 respectivement à Yaoundé et Dakar en présence des Ministres chargés de la statistique et des Directeurs des services nationaux de statistique ainsi que des représentants des banques centrales des Etats membres.

C'est ainsi qu'au cours de ses premières années de fonctionnement, AFRISTAT devrait se consacrer aux tâches prioritaires suivantes :

- **L'élaboration, le développement et la diffusion d'outils nécessaires à la mise en place d'une capacité de production durable** : concepts et méthodes de la comptabilité nationale, nomenclatures, méthodes de collecte et de traitement des données.

- Par ailleurs, dans les Etats membres où cela s'avérerait nécessaire, **un appui** sera donné **pour l'élaboration d'un cadre institutionnel adéquat** pour le développement et la planification des activités statistiques. Un appui sera également donné pour **améliorer les méthodes de programmation, de gestion et de suivi des travaux au sein des INS.**
- **L'appui à la production et à la synthèse statistiques** : prix à la consommation, comptes nationaux, enquêtes auprès des ménages...
- **La formation permanente du personnel de services statistiques.**

## **2. ACTIVITES D'ORDRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF**

Ces activités visent à parachever l'édifice institutionnel, organisationnel et administratif d'AFRISTAT.

Les activités suivantes, entamées en 1996, devront être poursuivies en 1997 :

- suivi des procédures de ratification du traité portant création d'AFRISTAT,
- suivi du versement par les Etats membres de leur quote-part au capital du Fonds AFRISTAT,
- poursuite de la mise en place du personnel.

Par ailleurs, les activités nouvelles suivantes seront entreprises :

- mise en place du système comptable,
- rédaction des derniers textes complétant le Traité : statut du personnel et règlement financier,
- préparation des deuxième et troisième réunions du Comité de direction prévues respectivement en février et novembre 1997,
- préparation de la deuxième réunion du Conseil des Ministres (mars ou avril 1997),
- préparation de la deuxième réunion du Conseil Scientifique (octobre 1997).

## **3. ACTIVITES D'ORDRE TECHNIQUE**

Le programme de travail proposé prend en compte les disponibilités en personnel prévues pour l'année 1997 :

douze mois : le directeur général, un assistant technique statisticien des prix, un assistant technique comptable national et un expert comptable national,

six mois : le directeur général adjoint,

quatre mois : un expert statisticien agricole, un expert statisticien informaticien, un expert statisticien économiste spécialiste du secteur informel,

trois mois : un assistant technique spécialiste des enquêtes auprès des ménages, un assistant technique statisticien informaticien, un assistant technique macro-économiste et un assistant technique statisticien d'entreprises.

Les activités techniques programmées sont présentées ci-après en deux parties : les activités d'ensemble et les activités par projet ou domaine.

En plus des activités détaillées décrites, chacun des experts aura à préparer des propositions pour son programme de travail à moyen terme dans son domaine d'activités.

### **3.1. Les activités techniques d'ensemble**

#### **3.1.1. L'étude sur l'état du système statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT**

A la demande du Comité de Direction, AFRISTAT effectue une étude sur l'état des systèmes statistiques nationaux des Etats membres et leurs perspectives de développement. En premier lieu, une enquête a été réalisée auprès des Directions des Instituts Nationaux de Statistique (INS) des quatorze pays durant le deuxième semestre 1996.

Le traitement des questionnaires de cette enquête doit être réalisé par la Direction Générale ainsi que l'analyse avec l'appui de M. Alain Azouvi, ancien responsable de la Division des Relations bilatérales et des programmes de Coopération de l'INSEE.

Le rapport provisoire de l'enquête doit être présenté à la deuxième réunion du Conseil Scientifique d'AFRISTAT en octobre 1997 pour aboutir à une proposition de programme statistique minimum commun qui sera débattue lors d'un séminaire regroupant l'ensemble des directeurs des INS.

#### **3.1.2 La mise en place de la documentation**

La documentation d'AFRISTAT devra être opérationnelle durant l'année 1997 : le classement des publications actuellement disponibles doit être effectué et l'ouverture à un public extérieur assurée.

La mise en place de procédures pour l'acheminement régulier des publications récentes des INS devra être instaurée et la collecte des publications des institutions et organismes internationaux sera poursuivie.

### 3.1.3 Les appuis techniques ponctuels

A la demande des INS, chacun des experts pourra être amené à apporter un appui technique dans son domaine de compétence.

Cet appui pourra revêtir plusieurs formes : assistance ponctuelle par une mission au niveau de l'INS, formation d'agents sur place ou dans les locaux d'AFRISTAT si plusieurs pays sont concernés, rédaction d'un document méthodologique, etc.

Pour l'année 1997, ces appuis fournis par les experts d'AFRISTAT pourront concerner essentiellement les domaines suivants : les statistiques des prix et la comptabilité nationale.

### 3.1.4 Les publications d'AFRISTAT

La politique de publications doit être définie dans ses grandes lignes au cours du premier Conseil Scientifique. Elle sera mise en œuvre progressivement au cours des prochaines années.

Pour l'année 1997, année transitoire avec une arrivée progressive des experts, les publications propres à AFRISTAT se limiteront aux différents numéros de la lettre d'AFRISTAT.

## **3.2. Les activités techniques par projet ou par domaine**

### 3.2.1 Le projet PROSMIC

Le projet d'appui à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme statistique minimum commun (Projet PROSMIC) comprend trois composantes :

- composante A : Renforcement des capacités d'organisation, de programmation et de gestion des Systèmes Statistiques Nationaux
- composante B : Programme d'harmonisation des nomenclatures
- composante C : Appui à l'adaptation et à la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale (SCN 1993).

Dans le cadre de la composante A, les activités programmées en 1997 sont décrites au point 3.1.1.

Dans le cadre de la composante B, les activités programmées en 1997 sont les suivantes : recensement des nomenclatures utilisées dans les Etats membres, analyse des divergences et convergences de ces nomenclatures au niveau d'AFRISTAT et mise en place de groupes de travail sur ces nomenclatures.

Dans le cadre de la composante C, les activités programmées en 1997 sont les suivantes : bilan de l'existant des comptes nationaux au niveau des Etats membres, mise en place de groupes de travail sur l'harmonisation des comptes nationaux et identification et préparation de modules de formation aux méthodes harmonisées d'élaboration des comptes nationaux.

### 3.2.2. Les projets Prix

#### 3.2.2.1. *Le projet Prix UEMOA*

Le projet Prix UEMOA doit s'achever durant cette année 1997.

Les principales activités prévues pour la composante prix sont :

- la mise en place de l'indice des prix harmonisé durant le premier trimestre avec une mission d'appui d'une semaine d'un expert prix dans chaque pays
- la poursuite des activités du site pilote à Bamako avec le suivi des tests du logiciel Chapo
- la publication des indices prix de janvier, février et mars 1997 en avril 1997
- les deux derniers séminaires de la composante prix : sur l'élaboration des premiers indices et sur l'analyse des données
- la finalisation du guide méthodologique et la réalisation d'un ouvrage synthétique sur l'indice harmonisé
- la réalisation et la diffusion de la version 3.0 de Chapo
- l'évaluation du projet.

L'expert prix d'AFRISTAT est particulièrement concerné par les cinq premiers points et participera aux deux derniers.

#### 3.2.2.2. *Le projet Prix CEMAC*

La date du démarrage des activités du Projet Prix CEMAC est conditionnée par la mise à disposition des fonds. Il est cependant possible de prévoir le début des activités au cours du deuxième semestre 1997.

La phase 1 du projet serait exécutée : séminaire de présentation du projet aux INS, missions d'évaluation de l'existant (au niveau méthodologie et moyens humains, matériels et financiers) et de programmation des actions futures ainsi qu'un séminaire de synthèse.

Ces actions concerneront l'expert prix et l'expert en enquêtes auprès des ménages.

#### 3.2.2.3. *Le projet Prix BIGMAC*

Le projet BIGMAC d'appui à l'indice des prix à la consommation concerne quatre pays d'Afrique de l'Ouest : Guinée Bissau, Guinée, Mauritanie et Cap-Vert.

Ce projet, financé par la Commission Européenne, vise des objectifs semblables au projet Prix UEMOA et au projet Prix CEMAC. Il se déroulera aussi en deux phases : bilan de l'existant et identification des besoins puis mise en œuvre des actions pour améliorer les indices.

L'expert prix d'AFRISTAT doit être sollicité pour les actions concernant la composante prix.

### 3.2.3. Le projet d'appui statistique régional UEMOA

Les dernières missions d'identification du Projet auxquelles participaient le Directeur Général d'AFRISTAT se sont déroulées en janvier 1997.

Le rapport final de ces missions dans les sept pays de l'UEMOA doit être disponible en mars 1997 et ses propositions doivent être intégrées dans le volet appui statistique régional UEMOA du Programme d'Appui global à l'UEMOA financé par la Commission Européenne.

L'implication d'AFRISTAT dans ce projet sera définie à cette occasion.

### 3.2.4. Le séminaire sur les statistiques du secteur informel

L'organisation du séminaire par AFRISTAT a déjà été évoquée par ailleurs.

Il sera mentionné seulement ici qu'un expert d'AFRISTAT présentera une communication sur « L'intégration du secteur informel dans les systèmes d'informations économiques (indicateurs de conjoncture) et la comptabilité nationale ».

### 3.2.5. Les statistiques d'entreprises

Le programme de travail 1997 reprend le programme élaboré pour 1996, du fait du décalage dans l'affectation de l'expert.

Ce programme est donc le suivant : dresser l'inventaire des méthodes et sources utilisées par les instituts nationaux de statistique et proposer des méthodes concrètes applicables à l'ensemble des pays membres pour la définition d'un répertoire d'entreprises et pour le suivi de l'activité économique des entreprises.

### 3.2.6. La comptabilité nationale

Les experts en comptabilité nationale sont fortement impliqués dans la composante C du Projet PROSMIC (voir paragraphe 3.2.1).

En dehors de ces activités, les experts devront assurer le suivi du projet ERETES : suivi de l'évolution technique du logiciel jusqu'à sa version définitive ; suivi et appui aux expérimentations en cours au Cameroun, en Centrafrique et en Côte d'Ivoire ; définition d'une stratégie et d'un protocole d'implantation du produit dans les autres Etats membres.

### 3.2.7. L'informatique

Les deux experts en informatique auront pour principales activités durant leurs premiers mois de présence à AFRISTAT :

- faire l'inventaire des méthodes et outils informatiques utilisés dans les INS
- préparer la mise en place d'une base de données au niveau d'AFRISTAT
- se former aux outils informatiques utilisés dans le cadre de projets régionaux (Chapo, ERE-TES, etc.) afin de pouvoir à moyen terme en assurer la maintenance.

### 3.2.8. Les statistiques agricoles

La première activité de l'expert en statistiques agricoles sera de dresser l'inventaire des méthodes et sources utilisées par les instituts nationaux de statistique et d'une manière plus générale par l'ensemble des systèmes statistiques nationaux. Il fera à cette occasion le point sur les données disponibles sur le milieu rural dans son ensemble (agriculture, élevage, pêche, prix, etc.).

### 3.2.9. Les statistiques du secteur informel

Après le séminaire sur le secteur informel, l'expert en poste à AFRISTAT s'efforcera de concrétiser les recommandations du séminaire et d'intégrer ses activités en Afrique de l'Ouest dans le cadre du projet appui statistique régional de l'UEMOA.

### 3.2.10. Les études macro-économiques

Durant ses premiers mois d'activités, l'expert en macro-économie aura à recenser ce qui se fait dans le domaine des travaux de conjoncture, de modélisation et d'élaboration des tableaux de bord au niveau des administrations des pays membres, des organisations régionales et internationales concernant chacun des Etats membres ou plusieurs Etats membres.

## 4. CONCLUSION

La mise en place d'AFRISTAT doit s'achever au cours de l'année 1997. L'exécution du programme de travail basé sur les actions prioritaires retenues en 1992 devrait assurer une plus grande visibilité à AFRISTAT et, conformément au principe de subsidiarité, lui permettre de prendre progressivement toute sa place dans l'ensemble des institutions qui oeuvrent au développement de l'information statistique en Afrique Subsaharienne.